

ASSEMBLÉE DU 13 NOVEMBRE 2018

À une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le treizième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-huit et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Yvon Tranchemontagne
M. Jean-Pierre Doucet

Sont absents M. Gérald Toupin et M. Richard Dion.

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais. Le directeur général est également présent. Le directeur général fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié aux membres du conseil en date du 9 novembre 2018.

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR.....	1063
1. PROJET DE COURSES DE MOTONEIGES	1063
2. DEMANDE DES RÉSIDENTS DE LA ROUTE MOREL	1064
3. APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – SÛRETÉ DU QUÉBEC	1064
4. REPRÉSENTANT AUTORISÉ À CLICSÉCUR ENTREPRISES.....	1065
5. TRAVAUX À L'USINE D'EAU POTABLE	1066
6. MODULES DE JEUX AU PARC MUNICIPAL	1066

1. PROJET DE COURSES DE MOTONEIGES

rés. 19-11-2018

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert :

- S'associe au groupe *Légèrement Crinqué* et à M. Michel Joly pour l'organisation de deux événements de courses de motoneiges, soit les 12 janvier 2019 et 23 février 2019 ;
- Autorise le versement d'un montant forfaitaire de 2 600.00 \$ (avant taxes) à *Légèrement Crinqué* pour chacune des journées, conformément à l'offre de service présentée ;
- Autorise la Municipalité à fournir tous les éléments mentionnés dans l'offre de service sous la rubrique « À fournir par le promoteur »;
- Autorise la Municipalité à obtenir un permis d'alcool de la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux ;
- Autorise la Municipalité à prêter le centre communautaire Chevalier-De Lorimier lors des deux événements ;
- Autorise la Municipalité à rendre disponible la cour du garage municipal lors des deux événement ;
- Autorise la Municipalité à percevoir la totalité des recettes d'entrée, des recettes de la vente de boissons alcoolisées et des montants des commanditaires sollicités par les membres du conseil, les fonctionnaires de la Municipalité ou par Mme Annie Sylvestre ;
- Accepte le partage à 50 % des recettes d'entrée et de tous les coûts associés à ces deux événements (incluant les montants forfaitaires versés à *Légèrement Crinqués*) entre la Municipalité et M. Michel Joly ;

- Autorise la Municipalité à remettre les profits nets en parts égales aux organismes suivants :
 - Club de l'âge d'or de Saint-Cuthbert
 - Club de l'âge d'or Belmond inc.
 - Action loisirs Saint-Cuthbert
 - Amis de la Chicot de Saint-Cuthbert (Les)
 - AFÉAS Saint-Cuthbert
- Autorise la Municipalité à remettre les recettes nettes du concours « moitié-moitié » au Club de l'âge d'or de Saint-Cuthbert afin de souligner leur 45^e anniversaire.

Il est également résolu que le tout est conditionnel à l'obtention de la permission du ou des propriétaires du terrain qui sera utilisé pour la tenue des deux événements.

Adoptée à l'unanimité.

2. DEMANDE DES RÉSIDENTS DE LA ROUTE MOREL

ATTENDU QUE 22 résidents de la route Morel ont signés et déposés une lettre demandant la réduction de la limite de vitesse sur la route Morel;

ATTENDU QUE la route Morel a une largeur réduite;

ATTENDU QUE la limite de vitesse actuelle sur la route Morel est de 50 km/h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert réduise la limite de vitesse sur la route Morel à 40 km/h.

rés. 20-11-2018

Adoptée à l'unanimité.

3. APPUI À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU QU'en 2017, les municipalités du Québec ont vu leur contribution augmenter de 6.1 %;

ATTENDU QUE, compte tenu des augmentations salariales importantes consenties aux policiers de la Sûreté du Québec par l'ancien gouvernement, la majoration des factures que s'apprête à envoyer le ministère de la Sécurité publique aux municipalités sera encore une fois supérieur à 5 %;

ATTENDU QUE sans l'intervention urgente de Madame Geneviève Guilbault, ministre de la Sécurité publique, la hausse du fardeau fiscal des citoyens pour ce service sera nettement supérieure à l'inflation et pourrait également entrer en contradiction avec l'engagement pris par le Premier Ministre devant les membres de la Fédération québécoise des municipalités le 20 septembre dernier;

ATTENDU QUE la Fédération québécoise des municipalités sollicite une rencontre afin de discuter des mesures transitoires dans le but d'éviter cette hausse pour la prochaine année et, si possible, pour les années subséquentes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu par le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert :

rés. 21-11-2018

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- **QUE** la Municipalité de Saint-Cuthbert appui la Fédération québécoise des municipalités dans leur démarche auprès du ministère de la Sécurité publique;
- **QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la ministre de la Sécurité publique, à la députée de la circonscription de Berthier, à la MRC de D'Autray ainsi qu'à toutes les municipalités de cette dernière.

Adoptée à l'unanimité.

4. REPRÉSENTANT AUTORISÉ À CLICSÉOUR ENTREPRISES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Cuthbert, ayant le numéro d'entreprise du Québec 8831849177, doit désigner son directeur général et secrétaire-trésorier, M. Larry Drapeau, en tant que représentant autorisé auprès de Revenu Québec et de clicSÉQR-Entreprises;

rés. 22-11-2018

EN CONSÉQUENCE il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise :

DRAPEAU, Larry
Directeur général et secrétaire-trésorier
NAS *** ** 087

- À consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne);
- À gérer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- À gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est nécessaire à cette fin.

Adoptée à l'unanimité.

5. TRAVAUX À L'USINE D'EAU POTABLE

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de *Maison Bellehumeur inc.*, au montant de 3 800.00 \$ (avant taxes), pour les travaux de peinture à l'usine d'eau potable.

rés. 23-11-2018

Adoptée à l'unanimité.

6. MODULES DE JEUX AU PARC MUNICIPAL

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne, appuyé par M. Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte la soumission de *Équipements Récréatifs Jambette inc.* pour les nouveaux modules de jeux au parc municipal, au prix de 49 717.14 \$ (avant taxes). Il est également résolu que le tout est conditionnel à l'obtention d'une subvention dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités rurales (PAC rurales).

rés. 24-11-2018

Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée.

Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Bruno Vadnais, maire

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 13^e jour du mois de novembre 2018

Larry Drapeau
Directeur général et secrétaire-trésorier